

# MON ESPACE SANTÉ, UN TREMPLIN POUR L'ÉCOSYSTÈME DE SANTÉ FRANÇAIS – AOÛT 2021

Suite au décret du 4 août 2021 relatif à la mise en œuvre de l'espace numérique de santé, OpusLine vous résume les principaux points clés à retenir.

## EN BREF... Mon Espace Santé qu'est-ce que c'est ?

### *POUR QUAND ?*

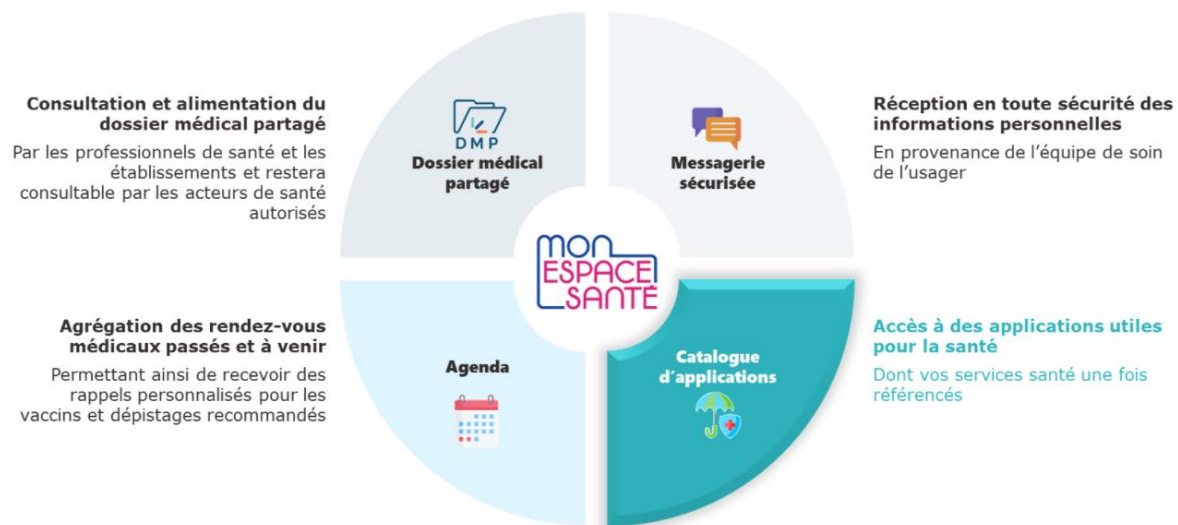
“La genèse de Mon Espace Santé, anciennement Espace Numérique de Santé (ENS), tient du constat que le patient ne se situe pas encore au centre de la santé en France”, explique Dominique Pon, responsable stratégique de la transformation numérique en santé. Le lancement de cette plateforme de services numériques en **janvier 2022 permettra à tout citoyen de bénéficier de services de prévention et de gestion de son parcours de soins grâce à l'accès à ses données de santé**. Les professionnels et établissements de santé pourront y accéder afin de simplifier la coordination des soins et optimiser le suivi médical du patient.

### *QUOI ?*

Dès le 1er janvier 2022, Mon Espace Santé proposera à l'ensemble des usagers de notre système de soin :

1. **Une messagerie sécurisée** permettant des échanges d'informations et de documents (ordonnances, photos...) entre l'utilisateur et les professionnels qui interviennent dans son parcours de soin.
2. **Un "agenda-santé"** permettant de consolider les différents événements de santé : rendez-vous médicaux, hospitalisations, rappels, etc. Ces événements pourront être alimentés par les services de prise de rendez-vous, les portails des établissements et l'utilisateur lui-même.
3. **Un catalogue de services référencés / labellisés par la puissance publique** ("store" Mon Espace Santé), l'utilisateur pourra choisir de partager les données de santé de son Espace Santé avec les applications de son choix.
4. L'accès au **Dossier Médical Partagé (DMP)** se fera via Mon Espace Santé. Avec le stockage sécurisé, la consultation et le partage des données de santé (données de remboursement, synthèse médicale, constantes de santé, compte rendu d'hospitalisation, d'examens de biologie médicale, copies d'ordonnances, de radio...), **le DMP devient la brique partagée de stockage des données de santé en back-office de Mon Espace Santé**.

## DES SERVICES SOCLES CONSTITUENT LA BASE DE MON ESPACE SANTÉ



### COMMENT ?

"La réussite de Mon Espace Santé relève d'un effort collectif", rappelle Dominique Pon : l'Etat crée les fondements, les acteurs de la santé ajoutent de la valeur en partageant des données et en concevant des applications numériques de santé, et les citoyens utilisent les services mis à leur disposition. "La volonté n'est pas de créer le portail universel, l'idée est de réguler, d'organiser les choses, et que le citoyen soit maître de ses données de santé".

### L'espace numérique de santé : la concrétisation du virage numérique portée par les pouvoirs publics

Depuis 15 ans, les pouvoirs publics ont initié des travaux importants favorisant le déploiement du numérique dans la santé, comme en atteste la mise en place du DMP ouvert par près de 10 millions de citoyens. Ce virage numérique s'intensifiera dans les années à venir, puisque le **Ministère des Solidarités et de la Santé** a décidé, à la suite du Ségur de la santé, **d'investir 2 milliards d'euros afin de "rattraper le retard dans la modernisation, l'interopérabilité, la réversibilité, la convergence et la sécurité des systèmes d'information en santé"**.

**Mon Espace Santé proposera des services tels que des applications numériques couvrant l'ensemble du périmètre santé, et mettra à disposition une grande diversité d'informations sur la santé, notamment la prévention et l'éducation thérapeutique, alimentées par des acteurs publics et privés.** De nombreux services numériques seront également disponibles pour les professionnels de santé.

Afin de faciliter l'alimentation de la plateforme à son lancement, les processus de référencement des services proposés seront simples et inclusifs. Tout porteur de projet devra se conformer à la doctrine technique ainsi qu'au cadre éthique définis

clairement par Mon Espace Santé : cela garantit l'interopérabilité et permet ainsi de contribuer à la prise en charge globale des citoyens.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter les propositions émises par le Ministère des Solidarités et de la Santé sur <https://gnius.esante.gouv.fr/>, ainsi que la doctrine technique du numérique en santé : <https://urlz.fr/f0ay>

## **ZOOM SUR... LES ASSUREURS – Que peuvent-ils apporter à l'espace numérique de santé et comment en bénéficier ?**

### **Un rôle à jouer au sein du store**

Le store de Mon Espace Santé est un catalogue d'applications de santé à destination des citoyens, ouvert à l'ensemble des acteurs de l'écosystème, parmi lesquels les assureurs santé. Ceux-ci seront, à ce titre, exposés à plus de 60 millions de Français qui pourront synchroniser leurs dispositifs numériques (de prévention, prise en charge, d'accompagnement et de services en santé, etc.) avec les briques socles de Mon Espace Santé).

Dès lors qu'une application est référencée dans le store de Mon Espace Santé, le citoyen pourra librement la synchroniser en lecture/écriture avec son dossier médical partagé, sa messagerie sécurisée ou son agenda. Tous les services proposés dans le store auront vocation à aider le citoyen à gérer sa santé et les données sous-jacentes de manière sécurisée, qu'il s'agisse de prévention, de prise en charge ou encore de coordination du parcours de soins. Bien sûr, les services proposés s'inscrivent dans la loi notamment en matière de respect de l'usage des données de santé.

### **Un levier de développement et d'innovation pour les industriels de santé**

Pour les industriels de santé, l'enjeu sera de concevoir des services référencés dans l'espace numérique du citoyen et pouvant également être proposés dans le bouquet de services à destination des professionnels de santé pour les accompagner dans la prise en charge thérapeutique de leurs patients.

Les deux stores – l'un à destination des citoyens, l'autre à destination des professionnels de santé – répondent aux problématiques auxquelles les industriels de la santé sont confrontés dans le développement de solutions numériques. Leur objectif est d'apporter plus de valeur, mesurée, aux patients en garantissant le bon usage du médicament dans le respect d'un parcours de soins efficient avec la capacité de combiner des approches thérapeutiques et numériques (monitoring, tracking, etc.), ainsi que d'en évaluer la performance en temps réel.

### **Un parcours de soin personnalisé, enrichi et pro-actif**

L'association entre Mon Espace Santé et le bouquet de services professionnels (BSP) permettra d'optimiser la coordination des soins entre la ville et l'hôpital, ainsi qu'avec et entre les professionnels de santé. A l'avenir, cette coordination sera une nécessité afin de garantir la fluidité et l'efficacité du parcours de soins des patients.

## **Des opportunités décuplées pour les industriels de santé**

L'opportunité que représente Mon Espace Santé pour les industriels du secteur se décline en trois volets :

1. Un usage accru des solutions numériques en santé par les citoyens
2. Une personnalisation de cet usage via l'échange des données rendu possible par le consentement et la synchronisation du citoyen
3. Un espace unique d'accès aux solutions de coordination aussi bien pour les citoyens que les professionnels de santé